

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2011

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2011 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

**Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2011-2013.**

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2011 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2010, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2010 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2011.

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### ■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2011 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

### ■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Mission

### **ENSEIGNEMENT SCOLAIRE** **9**

Présentation de la programmation pluriannuelle 10

Récapitulation des crédits 16

Programme 140

### **ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ** **21**

Présentation stratégique du projet annuel de performances 22

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 24

Présentation du programme et des actions 27

Objectifs et indicateurs de performance 42

Justification au premier euro 52

Analyse des coûts du programme et des actions 68

Programme 141

### **ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ** **73**

Présentation stratégique du projet annuel de performances 74

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 78

Présentation du programme et des actions 84

Objectifs et indicateurs de performance 119

Justification au premier euro 139

Analyse des coûts du programme et des actions 161

Programme 230

### **VIE DE L'ÉLÈVE** **167**

Présentation stratégique du projet annuel de performances 168

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 170

Présentation du programme et des actions 174

Objectifs et indicateurs de performance 192

Justification au premier euro 196

Analyse des coûts du programme et des actions 214

Programme 139

### **ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS** **217**

Présentation stratégique du projet annuel de performances 218

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 222

Présentation du programme et des actions 227

Objectifs et indicateurs de performance 254

Justification au premier euro 270

Analyse des coûts du programme et des actions 286

Programme 214

### **SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE** **291**

Présentation stratégique du projet annuel de performances 292

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 295

Présentation du programme et des actions 298

Objectifs et indicateurs de performance 306

Justification au premier euro 314

Opérateurs 341

Analyse des coûts du programme et des actions 355

Programme 143

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE**

	<b>359</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	360
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	362
Présentation du programme et des actions	366
Objectifs et indicateurs de performance	371
Justification au premier euro	376
Analyse des coûts du programme et des actions	398



# MISSION

---

---

**MISSION****ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

Présentation de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits	16

## PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement

Bruno Le Maire, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

### ■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

L'ambition que se fixe le système éducatif français est de passer de l'école pour tous à la réussite de chacun. En effet, si l'école a réussi ces dernières décennies à s'ouvrir à tous, elle n'a pas encore réussi à assurer la réussite de chacun.

Afin d'assurer la réussite de chaque élève, trois axes, étroitement liés, seront poursuivis :

- personnaliser le suivi de chaque élève, afin de répondre précisément à ses besoins ;
- donner plus de responsabilité aux établissements, qui sont les mieux à même d'évaluer ces besoins ;
- enfin, parce que leurs fonctions évoluent, proposer aux professeurs un nouveau pacte de carrière.

### **Des réformes concrètes au service d'une ambition élevée**

Les lignes de force de cette action éducative que sont la personnalisation, l'autonomie des établissements et une politique ambitieuse de ressources humaines, se déclinent en mesures concrètes.

Après la rénovation de la voie professionnelle, engagée afin d'élever le niveau de qualification des jeunes et lutter contre les sorties sans qualification, entre en vigueur la réforme du lycée général et technologique, avec l'objectif fondamental d'assurer la réussite de chacun en offrant aux lycéens une orientation progressive, réversible et un accompagnement personnalisé.

Chaque élève de seconde bénéficiera désormais d'un accompagnement de deux heures hebdomadaires. Ainsi conçu, l'accompagnement personnalisé entend proposer une réponse « sur mesure » aux besoins de chaque élève.

L'orientation est un autre enjeu fondamental de cette réforme, afin de passer d'une orientation subie à une orientation choisie qui permette les corrections de trajectoire. Pour personnaliser cette orientation, il est proposé aux élèves qui en éprouvent le besoin un tutorat, lors duquel ils pourront envisager leur orientation avec des enseignants volontaires. Par cette mesure, le système éducatif apporte une réponse aux parents qui n'ont pas la chance de disposer de relais d'information.

Une autre grande nouveauté de la rentrée est la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants. Cette nouvelle formation, c'est d'abord une élévation du niveau de qualification, gage d'excellence académique pour tous les futurs professeurs. La réforme du recrutement, c'est aussi plus de formation dans la réalité de la classe, avec la mise en place de stages d'observation et de pratique accompagnée ainsi que des stages en responsabilité dans une classe. Cette nouvelle formation, c'est enfin plus d'accompagnement pour les nouveaux professeurs stagiaires, grâce à la proximité d'un tuteur choisi par le corps d'inspection pour son expérience et son savoir-faire.

L'année scolaire voit aussi la mise en œuvre de nouvelles dispositions pour renforcer l'efficacité du remplacement dans le premier et le second degrés, avec un ensemble de mesures cohérentes pour rendre le système du remplacement plus efficace, plus réactif et plus souple :

- la suppression du délai de carence dans le second degré ;
- la désignation par chaque établissement d'un référent dédié à l'organisation du remplacement ;
- la mise en place par chaque académie d'un véritable service du remplacement ;
- la levée des barrières administratives empêchant un enseignant d'une académie voisine de venir effectuer un remplacement ;
- enfin la constitution d'un vivier complémentaire de personnels contractuels remplaçants, composé de jeunes retraités, d'étudiants diplômés et formés, dont la candidature aura été préalablement examinée et validée par les inspecteurs pédagogiques du ministère.

En outre, la maîtrise des savoirs fondamentaux et l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences demeurent une priorité absolue. Dans ce cadre, cette année verra également se déployer le plan de prévention de l'illettrisme. L'objectif de ce plan : agir le plus précocement possible pour prévenir ce fléau par des actions ciblées, que ce soit l'apprentissage méthodique du vocabulaire, l'apprentissage par cœur de textes pour stimuler la mémoire, l'aide personnalisée ou la lecture de textes de qualité. L'objectif est d'ancrer les apprentissages fondamentaux, de susciter le plaisir de lire et développer la concentration.

Par ailleurs, l'année scolaire 2010-2011 va voir se développer nombre d'expérimentations et d'innovations.

En premier lieu, afin de favoriser l'égalité des chances, la promotion sociale et l'accès à l'excellence, onze nouveaux internats d'excellence seront ouverts : au total, avec les places labellisées, ces structures innovantes vont désormais accueillir 6 000 élèves issus de milieux défavorisés en leur offrant les conditions pour réussir et en développant leur ambition scolaire. C'est là un outil particulièrement efficace pour renforcer l'égalité des chances en s'appuyant sur le fondement même de l'école : la méritocratie.

S'ouvre également le grand chantier des rythmes scolaires. La conférence nationale dont le comité de pilotage a été installé en juin disposera de toute l'année pour consulter et élaborer des propositions adaptées aussi bien au système éducatif qu'à son inscription dans la société française. Parallèlement se mettra en place l'expérimentation "Cours le matin, sport l'après-midi" dans 124 établissements, 83 collèges et 41 lycées. Plusieurs classes de ces établissements bénéficieront d'un nouvel emploi du temps, offrant d'importantes plages de pratique physique et sportive et d'activités artistiques et culturelles l'après-midi. Enfin, le programme Clair (Collège et lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) va être mis en place dans 105 collèges et lycées. Ce programme vise à renforcer la stabilité des équipes éducatives, facteurs de réussite scolaire et de meilleure maîtrise des situations de violence. La gestion des ressources humaines y sera plus autonome, afin de renforcer la cohésion des équipes et leur adhésion au projet d'établissement. Pour les élèves très perturbateurs, il est décidé la création d'une structure nouvelle : les établissements de réinsertion scolaire. Une dizaine d'établissements va ouvrir en cette rentrée : ils accueilleront des élèves de 13 à 16 ans qui auront la particularité d'avoir été exclus au moins une fois par un conseil de discipline.

Enfin, le plan de sécurisation des établissements sera poursuivi. Cet axe regroupe tout un faisceau de mesures : l'établissement d'un diagnostic de sécurité, réalisé à ce jour par 93 % des établissements scolaires ; le déploiement si nécessaire des équipes mobiles de sécurité ; le prolongement du partenariat institutionnel : tous les établissements disposent aujourd'hui d'un correspondant sécurité-école, 4 800 correspondants ont été désignés. Ce partenariat va être accentué pour les 53 établissements les plus sensibles, où sera installé un bureau de policier référent.

L'enseignement agricole poursuivra son évolution en 2011 dans un cadre marqué par des développements dans les domaines de l'insertion scolaire et sociale, et de l'innovation pédagogique (mise en place de nouveaux outils pour rendre plus efficace l'orientation et pour augmenter les chances de réussite scolaire).

En matière de politiques sectorielles, la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a ancré dans les missions de l'enseignement agricole la prise en compte des problématiques de développement durable, ainsi que l'expérimentation et l'innovation dans les domaines agricole et agroalimentaire. De même, l'enseignement agricole est impliqué dans le programme national de l'alimentation (PNA).

Un chantier important, pluriannuel, a été lancé pour rénover la totalité des référentiels de formation en prenant en compte ces orientations. Ces travaux modernisent l'offre de formation en vue d'un positionnement sur les perspectives qu'offrent les métiers de la croissance verte. Ils la simplifient également, la rendant plus lisible et plus attractive pour les jeunes et leurs familles.

Tels étaient notamment les objectifs des Assises de l'enseignement public agricole, tenues fin 2009 et conclues par l'adoption de soixante mesures concrètes offrant une nouvelle ambition pour le deuxième réseau éducatif de France. Ces axes stratégiques permettent en outre de maintenir de bons taux d'insertion professionnelle.

### **Une gestion des ressources humaines renouvelée**

La mise en œuvre de ce projet éducatif suppose également de réaffirmer le lien entre la Nation et ses enseignants. Il est indispensable d'accompagner les enseignants et de leur donner les moyens d'accomplir pleinement la mission qui leur est confiée, avec la mise en œuvre d'un nouveau pacte de carrière. Ce pacte répond à quatre engagements :

- une meilleure formation des enseignants, initiale et continue ;
- un meilleur accompagnement des enseignants tout au long de leur vie professionnelle ;
- des possibilités plus larges et réelles de mobilité et d'évolution de parcours ;
- un métier mieux considéré et mieux rémunéré.

Les enseignants doivent également être mieux reconnus dans la diversité de leur parcours, de leurs engagements et de leurs projets. C'est pourquoi, dans le respect des règles statutaires, il importe de repenser en profondeur les conditions de l'évaluation de la valeur professionnelle des enseignants, en donnant notamment une place nouvelle et plus importante à l'entretien professionnel. La revalorisation de la condition enseignante suppose aussi de repenser les dispositifs de formation et de revaloriser la formation tout au long de la vie professionnelle. Les enseignants doivent pouvoir développer leurs qualifications ou en acquérir de nouvelles, se préparer aux examens ou aux concours ou faire valider leurs acquis de l'expérience en vue, le cas échéant, d'une réorientation professionnelle. Pour ce faire, dès l'année scolaire 2010-2011 sera mis en place pour les enseignants le droit individuel à la formation, ouvrant aux professeurs intéressés un crédit de 20 heures de formation par an, cumulables sur six ans, pour développer de nouvelles compétences.

### **Une utilisation des moyens plus efficiente**

L'avenir social et professionnel des jeunes générations ne dépend pas uniquement de la réussite scolaire que doit leur offrir le système éducatif. Il est également lié au mouvement de redressement des finances publiques et à leur maîtrise sur le long terme auquel l'État s'est engagé. La participation des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture à un effort important de recherche d'efficacité n'est donc en rien contradictoire avec leur engagement à favoriser la réussite de chaque élève, ni avec la volonté d'une plus grande responsabilisation des échelons territoriaux.

Ainsi, les perspectives d'évolution de l'emploi public ont motivé la mise en place d'un dialogue rénové entre l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et les académies en matière d'utilisation des moyens et d'identification de leviers d'efficacité, avec le souci constant d'améliorer la performance du système scolaire, de consolider les réformes entreprises et d'assurer l'équité de traitement des territoires.

Sur la base d'un ensemble de propositions émanant des travaux conduits par le ministère ainsi que par différentes missions des corps de contrôle et de la Cour des comptes, ce dialogue poursuit plusieurs objectifs :

- l'identification de bonnes pratiques de gestion dans certaines académies, susceptibles de constituer des leviers d'efficacité pour d'autres ;
- la détermination des leviers les plus pertinents au regard des caractéristiques scolaires, structurelles et sociales de l'académie ;
- l'identification d'une stratégie triennale pour leur mise en œuvre.

Cette méthode de travail est une évolution significative par rapport aux pratiques traditionnelles, qui consistaient le plus souvent à décliner un nombre limité de mesures d'économie d'emplois identifiées nationalement, académie par académie. Elle doit conduire à plus d'équité, plus d'efficacité, et plus de pertinence dans la mise en œuvre des réformes indispensables à la réussite de chaque élève.

### ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR 2011-2013

Numéro et intitulé du programme		PLF 2011		2012		2013	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
140	Enseignement scolaire public du premier degré	18 041 254 102	18 041 254 102	18 119 082 109	18 119 082 109	18 330 490 846	18 330 490 846
141	Enseignement scolaire public du second degré	29 434 762 889	29 434 762 889	29 594 710 733	29 594 710 733	29 972 196 621	29 972 196 621
230	Vie de l'élève	3 929 532 454	3 865 014 124	3 856 439 537	3 909 094 857	3 932 449 708	3 944 312 718
139	Enseignement privé du premier et du second degrés	7 082 403 910	7 082 403 910	7 079 597 474	7 079 597 474	7 038 938 779	7 038 938 779
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 122 298 762	2 081 992 349	2 082 436 884	2 088 711 526	2 068 752 599	2 094 712 794
143	Enseignement technique agricole	1 297 151 487	1 291 391 487	1 315 977 847	1 303 234 182	1 320 163 190	1 322 141 209
<b>Total (plafond pour la mission)</b>		<b>61 907 403 604</b>	<b>61 796 818 861</b>	<b>62 048 244 584</b>	<b>62 094 430 881</b>	<b>62 662 991 743</b>	<b>62 702 792 967</b>

Les ambitions assignées à l'enseignement scolaire et à l'enseignement agricole sur la période 2011-2013 se traduisent par l'inscription en crédits de paiement de 61,8 milliards d'euros en 2011 (+0,98 Md€ par rapport à 2010), 62,1 milliards d'euros en 2012 (+1,28 Md€ par rapport à 2010) et 62,7 milliards d'euros en 2013 (+1,89 Md€ par rapport à 2010).

Tout en assurant le financement des grandes priorités rappelées ci-dessus, ces budgets prennent en compte pour les dépenses de personnel :

- l'accroissement des charges de pensions (contribution au CAS Pensions) : +1,95 Md€ à horizon 2013 (+0,66 Md€ en 2011, +1,11 Md€ en 2012) ;
- la quasi stabilisation des dépenses de personnel hors CAS Pensions ; -0,15 Md€ à horizon 2013 ; cette évolution tient compte de la réallocation d'une part importante des économies générées par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, au bénéfice des personnels, au travers de mesures statutaires et indemnitaires (environ 200 M€ hors CAS par an), de l'augmentation progressive des effectifs de stagiaires en responsabilité (+48 M€ à horizon 2012, hors CAS) et du glissement vieillesse-technicité (GVT, 53 M€ hors CAS par an).

S'agissant des autres dépenses, l'évolution des crédits de la mission retrace les efforts consentis pour les maîtriser.

Ainsi, entre autres, la rationalisation des implantations immobilières centrales et déconcentrées, des frais de déplacement et de l'organisation des examens et concours permettra une réduction des dépenses de fonctionnement de près de 5% à horizon 2013 (-0,03 Md€). Cet effort tient compte de ceux réalisés les années précédentes.

Les dépenses d'interventions augmentent de 3% sur la période (+0,11 Mds€) du fait principalement de l'évolution attendue des effectifs d'élèves et des taux prévus sur les bourses.

### INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Les indicateurs de mission retenus visent à rendre compte de manière synthétique de l'acquisition par les jeunes aux trois étapes-clés de leur parcours scolaire des compétences nécessaires à leur poursuite d'études et à leur insertion professionnelle, y compris pour l'enseignement technique agricole. Le quatrième indicateur permet également une comparaison internationale.

**Enseignement scolaire**

Mission | PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

**OBJECTIF :** Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

Indicateur 140-1.1 : **Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques** (champ public)

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 140)</i>	Unité	Prévision 2011
en français	%	89
en mathématiques	%	91,5

Indicateur 139-1.3 : **Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques** (champ privé)

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 139)</i>	Unité	Prévision 2011
en français	%	93,5
en mathématiques	%	95

**OBJECTIF :** Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

Indicateur 141-1.1 : **Taux d'accès au baccalauréat** (champs public et privé)  
Indicateur 139-2.7 :

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 141)</i>	Unité	Prévision 2011
Total	%	66,5

Indicateur 141-1.3 : **Proportion des jeunes âgés de 20 à 24 ans possédant au moins un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire** (champs public et privé)  
Indicateur 139-2.6 :

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 141)</i>	Unité	Prévision 2011 (*)
1. France	%	86
2. Union Européenne	%	78,6
3. Finlande	%	85,1
4. Suède	%	86,4
5. Royaume-Uni	%	79,3
6. Allemagne	%	73,6
7. Italie	%	76,3
8. Espagne	%	59,9
9. Pays-Bas	%	76,6
10. Irlande	%	87,0

(\*) En l'absence de prévisions 2011 disponibles pour l'Union européenne et ses pays membres, les valeurs des sous-indicateurs mentionnées dans la colonne Prévision 2011 correspondent aux réalisations pour 2009.

Indicateur 141-1.4 : **Taux d'accès au brevet** (champs public et privé)  
 Indicateur 139-2.4

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 141)</i>	Unité	Prévision 2011
Taux d'accès au brevet	%	81

**OBJECTIF :** Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle

Indicateur 143-1.2 : **Taux d'insertion professionnelle** (champ de l'enseignement technique agricole)

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 143)</i>	Unité	Prévision 2011
Insertion à 7 mois BTSA	%	78
Insertion à 7 mois Bac Pro - BTA	%	72,5
Insertion à 7 mois BEPA - CAPA	%	51,1
Insertion à 33 mois BTSA	%	-
Insertion à 33 mois Bac Pro - BTA	%	-
Insertion à 33 mois BEPA - CAPA	%	84,2

## Enseignement scolaire

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
<b>140 Enseignement scolaire public du premier degré</b>	17 608 467 077	18 041 254 102		17 608 549 777	18 041 254 102	
01 Enseignement pré-élémentaire	4 463 520 181	4 652 478 757		4 463 520 181	4 652 478 757	
02 Enseignement élémentaire	8 537 609 724	8 896 791 711		8 537 609 724	8 896 791 711	
03 Besoins éducatifs particuliers	1 567 993 464	1 634 184 340		1 567 993 464	1 634 184 340	
04 Formation des personnels enseignants	507 998 529	292 997 160		507 998 529	292 997 160	
05 Remplacement	1 455 953 611	1 518 143 139		1 455 953 611	1 518 143 139	
06 Pilotage et encadrement pédagogique	933 595 511	974 356 508		933 678 211	974 356 508	
07 Personnels en situations diverses	141 796 057	72 302 487		141 796 057	72 302 487	
<b>141 Enseignement scolaire public du second degré</b>	29 043 581 480	29 434 762 889	160 000	29 043 827 647	29 434 762 889	160 000
01 Enseignement en collège	10 385 421 374	10 603 290 515		10 385 421 374	10 603 290 515	
02 Enseignement général et technologique en lycée	6 524 871 253	6 660 541 865		6 524 871 253	6 660 541 865	
03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	3 974 848 519	4 057 601 439	50 000	3 974 848 519	4 057 601 439	50 000
04 Apprentissage	6 277 395	6 242 676		6 277 395	6 242 676	
05 Enseignement post-baccalauréat en lycée	1 911 795 896	1 951 904 147		1 911 795 896	1 951 904 147	
06 Besoins éducatifs particuliers	1 100 563 675	1 123 240 217		1 100 563 675	1 123 240 217	
07 Aide à l'insertion professionnelle	51 570 807	52 419 517		51 570 807	52 419 517	
08 Information et orientation	288 364 908	294 256 452		288 364 908	294 256 452	
09 Formation continue des adultes et validation des acquis de l'expérience	113 869 044	115 972 490		113 869 044	115 972 490	
10 Formation des personnels enseignants et d'orientation	221 491 458	116 472 480		221 655 570	116 472 480	
11 Remplacement	1 322 702 810	1 345 790 740		1 322 702 810	1 345 790 740	
12 Pilotage, administration et encadrement pédagogique	2 993 273 524	3 055 715 975	110 000	2 993 355 579	3 055 715 975	110 000
13 Personnels en situations diverses	148 530 817	51 314 376		148 530 817	51 314 376	
<b>230 Vie de l'élève</b>	3 753 642 212	3 929 532 454	180 000	3 756 881 433	3 865 014 124	180 000
01 Vie scolaire et éducation à la responsabilité	2 371 595 447	2 282 742 229		2 374 834 668	2 282 742 229	
02 Santé scolaire	361 058 913	441 552 619		361 058 913	441 552 619	
03 Accompagnement des élèves handicapés	269 038 930	272 897 478		269 038 930	272 897 478	
04 Action sociale	719 724 071	726 559 299	180 000	719 724 071	726 559 299	180 000
05 Accueil et service aux élèves	32 224 851	52 433 121		32 224 851	52 433 121	
06 Actions partenariales (nouveau)		153 347 708			88 829 378	
<b>139 Enseignement privé du premier et du second degrés</b>	7 040 570 863	7 082 403 910		7 041 764 532	7 082 403 910	
01 Enseignement pré-élémentaire	437 836 751	443 151 246		437 836 751	443 151 246	

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
02	Enseignement élémentaire	1 153 434 072	1 167 486 190		1 153 434 072	1 167 486 190	
03	Enseignement en collège	1 850 127 803	1 872 895 372		1 850 127 803	1 872 895 372	
04	Enseignement général et technologique en lycée	1 187 012 105	1 201 522 966		1 187 012 105	1 201 522 966	
05	Enseignement professionnel sous statut scolaire	750 813 459	760 024 538		750 813 459	760 024 538	
06	Enseignement post-baccalauréat en lycée	256 229 259	259 286 746		256 229 259	259 286 746	
07	Dispositifs spécifiques de scolarisation	148 328 792	150 117 067		148 328 792	150 117 067	
08	Actions sociales en faveur des élèves	67 106 500	66 716 618		67 106 500	66 716 618	
09	Fonctionnement des établissements	626 541 496	636 350 015		626 541 496	636 350 015	
10	Formation initiale et continue des enseignants	94 523 134	60 784 980		95 716 803	60 784 980	
11	Remplacement	165 148 294	167 598 974		165 148 294	167 598 974	
12	Soutien	303 469 198	296 469 198		303 469 198	296 469 198	
214	<b>Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	2 143 768 143	2 122 298 762	8 800 000	2 106 156 298	2 081 992 349	8 800 000
01	Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	414 185 571	361 059 002		414 185 571	361 059 002	
02	Évaluation et contrôle	71 901 150	72 588 097		71 901 150	72 588 097	
03	Communication	15 647 502	14 732 779		15 647 502	14 732 779	
04	Expertise juridique	14 205 518	14 070 697		14 205 518	14 070 697	
05	Action internationale	16 985 542	16 688 519		16 985 542	16 688 519	
06	Politique des ressources humaines	632 961 879	632 386 504	8 600 000	633 141 879	632 386 504	8 600 000
07	Établissements d'appui de la politique éducative	217 708 438	221 708 506		217 708 438	221 708 506	
08	Logistique, système d'information, immobilier	571 722 144	592 755 275	200 000	533 930 299	552 448 862	200 000
09	Certification	180 450 399	188 709 383		180 450 399	188 709 383	
10	Transports scolaires	8 000 000	7 600 000		8 000 000	7 600 000	
143	<b>Enseignement technique agricole</b>	1 273 619 754	1 297 151 487	600 000	1 259 119 754	1 291 391 487	600 000
01	Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	631 202 166	649 980 768	600 000	630 372 166	650 484 922	600 000
02	Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	551 137 241	555 926 731		537 467 241	549 662 577	
03	Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)	81 254 622	81 719 592		81 254 622	81 719 592	
04	Évolution des compétences et dynamique territoriale	4 148 725	3 941 289		4 148 725	3 941 289	
05	Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé	5 877 000	5 583 107		5 877 000	5 583 107	

## Enseignement scolaire

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
<b>140 / Enseignement scolaire public du premier degré</b>	17 608 467 077	18 041 254 102		17 608 549 777	18 041 254 102	
Titre 2. Dépenses de personnel	17 556 124 571	17 992 044 010		17 556 124 571	17 992 044 010	
Autres dépenses :	52 342 506	49 210 092		52 425 206	49 210 092	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	51 137 937	48 220 126		51 220 637	48 220 126	
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 204 569	989 966		1 204 569	989 966	
<b>141 / Enseignement scolaire public du second degré</b>	29 043 581 480	29 434 762 889	160 000	29 043 827 647	29 434 762 889	160 000
Titre 2. Dépenses de personnel	28 888 162 571	29 282 954 828	50 000	28 888 162 571	29 282 954 828	50 000
Autres dépenses :	155 418 909	151 808 061	110 000	155 665 076	151 808 061	110 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	38 299 545	40 598 578	110 000	38 545 712	40 598 578	110 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	117 119 364	111 209 483		117 119 364	111 209 483	
<b>230 / Vie de l'élève</b>	3 753 642 212	3 929 532 454	180 000	3 756 881 433	3 865 014 124	180 000
Titre 2. Dépenses de personnel	1 709 608 984	1 749 799 984		1 709 608 984	1 749 799 984	
Autres dépenses :	2 044 033 228	2 179 732 470	180 000	2 047 272 449	2 115 214 140	180 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	46 959 029	45 904 935	180 000	46 959 029	45 904 935	180 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 997 074 199	2 133 827 535		2 000 313 420	2 069 309 205	
<b>139 / Enseignement privé du premier et du second degrés</b>	7 040 570 863	7 082 403 910		7 041 764 532	7 082 403 910	
Titre 2. Dépenses de personnel	6 286 946 362	6 335 469 799		6 286 946 362	6 335 469 799	
Autres dépenses :	753 624 501	746 934 111		754 818 170	746 934 111	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 679 439	4 724 412		4 679 439	4 724 412	
Titre 6. Dépenses d'intervention	748 945 062	742 209 699		750 138 731	742 209 699	
<b>214 / Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	2 143 768 143	2 122 298 762	8 800 000	2 106 156 298	2 081 992 349	8 800 000
Titre 2. Dépenses de personnel	1 327 214 814	1 348 786 685	400 000	1 327 214 814	1 348 786 685	400 000
Autres dépenses :	816 553 329	773 512 077	8 400 000	778 941 484	733 205 664	8 400 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	638 179 041	696 679 012	8 400 000	632 373 355	640 422 105	8 400 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	71 368 188	31 966 959		35 689 639	47 006 959	
Titre 6. Dépenses d'intervention	107 006 100	44 866 106		110 878 490	45 776 600	
<b>143 / Enseignement technique agricole</b>	1 273 619 754	1 297 151 487	600 000	1 259 119 754	1 291 391 487	600 000
Titre 2. Dépenses de personnel	802 543 695	819 643 987		802 543 695	819 643 987	
Autres dépenses :	471 076 059	477 507 500	600 000	456 576 059	471 747 500	600 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	6 807 000	6 200 607	600 000	6 807 000	6 200 607	600 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	464 269 059	471 306 893		449 769 059	465 546 893	
<b>Total pour la mission</b>	<b>60 863 649 529</b>	<b>61 907 403 604</b>	<b>9 740 000</b>	<b>60 816 299 441</b>	<b>61 796 818 861</b>	<b>9 740 000</b>
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	56 570 600 997	57 528 699 293	450 000	56 570 600 997	57 528 699 293	450 000
Autres dépenses :	<b>4 293 048 532</b>	<b>4 378 704 311</b>	<b>9 290 000</b>	<b>4 245 698 444</b>	<b>4 268 119 568</b>	<b>9 290 000</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	786 061 991	842 327 670	9 290 000	780 585 172	786 070 763	9 290 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	71 368 188	31 966 959		35 689 639	47 006 959	

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 435 618 353	3 504 409 682		3 429 423 633	3 435 041 846	